

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. CHAMP D'APPLICATION

Le fait de passer commande à AS'Image-DVDéclic, de lui remettre des films, bandes, documents de toute nature ou de lui confier des travaux, comme d'utiliser des locaux ou des appareils mis à disposition par AS'Image-DVDéclic implique de la part du client l'acceptation de l'ensemble des présentes conditions générales.

Ces conditions générales régissent l'intégralité des relations contractuelles avec le client, à quelque titre que ce soit.

Elles font partie intégrante de toutes les commandes et de leur suites, des tarifs, devis, demandes d'ouverture de compte et factures de AS'Image-DVDéclic. Elles annulent et remplacent toutes les conditions antérieures et prévalent sur celles pouvant figurer sur tout autre document précédemment émis par AS'Image-DVDéclic, ainsi que sur tous documents et sur les conditions générales d'achat du client dont les stipulations seraient contraires.

Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de AS'Image-DVDéclic, prévaloir sur les présentes Conditions Générales.

Le fait que AS'Image-DVDéclic ne se prévale pas, à un moment donné, de l'une quelconque de ces conditions générales, ne saurait être interprété comme valant renonciation de AS'Image-DVDéclic à s'en prévaloir ultérieurement.

2. COMMANDE - ANNULATION

2.1. Tous les devis de AS'Image-DVDéclic sont établis par écrit. Sauf dérogation expresse, dûment acceptée, par AS'Image-DVDéclic, le délai de validité des devis est limité à 1 mois, à compter de leur date d'envoi.

2.2. Au-delà de cette période, AS'Image-DVDéclic est en droit de refuser la commande ou d'en modifier les conditions essentielles (délai, prix ...).

2.3. Toute commande de travaux ne sera prise en compte par AS'Image-DVDéclic qu'à partir de la réception d'un bon de commande dûment signé par le client. Ce bon de commande écrit, télécopié ou par courrier électronique devra notamment mentionner le descriptif détaillé des travaux et fournitures commandés par le client.

2.4. Annulation de la commande par le client : Toute commande ou réservation annulée unilatéralement par le client donnera lieu au paiement d'un dédit facturé sur la base du montant TTC du devis établi par AS'Image-DVDéclic, à hauteur de :

- 40 % de ce montant, pour une annulation avant le début des travaux,
- de l'intégralité du montant, dans le cas où l'annulation intervient après le début des travaux.

3. TARIFICATION

Les tarifs de AS'Image-DVDéclic s'entendent pour paiement à la livraison, départ de ses locaux ; ils s'entendent hors stockage et, sauf cas particuliers explicitement indiqués, sont présentés hors taxes. Ces tarifs ont un caractère indicatif et peuvent être modifiés sans préavis. Les tarifs de prestations faisant l'objet d'une facturation à l'identique (défraiement transport, etc.) donneront lieu à l'application d'une commission d'intervention au titre des frais généraux ou financiers.

4. TRANSPORT - LIVRAISON

Toute livraison est réputée être effectuée sur place, dans les locaux de AS'Image-DVDéclic, soit par un avis de mise à disposition, soit par remise effective au client ou au transporteur, en ce compris toute livraison qui serait assurée par AS'Image-DVDéclic et ce, quelles que soient les modalités de transport et de son règlement. Aucune dérogation ne sera accordée ou présumée avoir été accordée au motif de ces modalités.

Le client est tenu de reprendre les éléments source, les copies de travail, chutes, bandes, disques, doubles, documents de tous ordres qu'il a confiés à AS'Image-DVDéclic, dans un délai de six mois à compter de la fin des opérations effectuées par AS'Image-DVDéclic.

A défaut d'enlèvement des travaux réalisés par AS'Image-DVDéclic et/ou des éléments fournis par le client à l'issue de ce délai, AS'Image-DVDéclic se réserve la possibilité de détruire, dans un délai de 3 mois, tous les éléments qui lui ont été confiés ou de les manutentionner et les stocker aux frais et risques du client, AS'Image-DVDéclic déclinant toute responsabilité à cet égard.

Le défaut d'enlèvement n'a pas d'incidence sur les obligations de paiement à bonne date.

L'entreposage de ces éléments, qu'il soit convenu temporairement avec AS'Image-DVDéclic ou qu'il soit imposé (rétention, saisie ou autre cause d'indisponibilité) aura lieu aux risques et périls du client et n'opérera pas de transfert à AS'Image-DVDéclic des obligations de gardien.

5. GARANTIE - FORCLUSION

5.1. AS'Image-DVDéclic garantit les prestations fournies contre tout défaut reconnu de son fait pour autant que ledit défaut lui ait été signalé par le client par lettre recommandée avec AR, dans un délai de 5 jours calendaires à compter de la date de remise des prestations. Passé ce délai, aucun appel en garantie ne sera pris en considération.

5.2. Sont exclus de la garantie tous les défauts résultant de la qualité intrinsèque des éléments (image et son) apportés par le client et devant être intégrés à la prestation objet de la commande.

5.3. Pour le cas où les éléments ainsi confiés s'avèreraient anciens, usagés ou de qualité douteuse (bandes froissées, vrillées, absence de couche magnétique, signaux de couleur, mire d'identification ou signaux de synchro défectueux, pellicules film en mauvais état de conservation, perforations absentes et/ou détériorées, collures défectueuses, etc.) et/ou pour le cas où ils ne seraient pas conformes aux spécifications transmises au client, AS'Image-DVDéclic se réserve le droit de subordonner l'exécution des prestations à l'accord écrit du client, le déchargeant de toute responsabilité. Il est expressément convenu que le client supportera tous les frais supplémentaires engagés pour l'exécution des prestations qui pourraient résulter de la mauvaise qualité des éléments confiés.

6. DROITS D'AUTEUR ET DROITS VOISINS

Le Client décharge expressément AS'Image-DVDéclic de toute obligation de vérifier pour chaque commande de travaux, la chaîne régulière des droits et publicités y relatives notamment pour les films en raison du temps et des difficultés de telles démarches.

Le client garantit expressément à AS'Image-DVDéclic qu'il est titulaire de tous les droits corporels et incorporels portant sur les éléments confiés et en particulier les droits d'auteur (notamment droits de reproduction et représentation télévisuelle, cinématographique et vidéographique), et voisins du droits d'auteur nécessaires pour autoriser la reproduction, la modification, la compression, la duplication et la représentation des divers éléments qu'il a confiés à AS'Image-DVDéclic.

A cet effet, le Client décharge AS'Image-DVDéclic de toute responsabilité sur tous les points énumérés à l'alinéa ci-dessus, et la garantit contre toute réclamation, revendication et actions en justice, et leurs conséquences directes et indirectes, qui seraient engagées contre AS'Image-DVDéclic par tout tiers et seraient fondées sur une contestation ou une insuffisance des droits (notamment d'auteur et des droits voisins du droit d'auteur), dont le client se déclare titulaire.

7. RESPONSABILITE – ASSURANCE

7.1. Le Client reconnaît expressément que les prix et tarifs pratiqués par AS'Image-DVDéclic pour les prestations et travaux demandés sont sans commune mesure avec la valeur des éléments – notamment sans que cette liste soit limitative, les matériels et supports (négatifs, positifs, pellicules, bandes diverses, disques, fichiers informatiques,...) objets et autres documents quels qu'ils soient - et celle de leur contenu qui sont confiés à AS'Image-DVDéclic.

En conséquence, le client décharge expressément AS'Image-DVDéclic, qui n'est tenue qu'à une obligation de moyens, de toute responsabilité quant aux résultats et aux conséquences de toutes natures, directes et indirectes :

- De tous travaux et manipulations quels qu'ils soient sur les éléments et leur contenu, confiés à AS'Image-DVDéclic ;
- De tous les délais et éventuels retards de livraison ;
- De tous travaux ou reproductions commandés qui seraient illicites ou contrefaisants ;
- De toutes substitutions, détériorations, perte totale ou partielle, de tout ou partie des éléments et leur contenu, confiés à AS'Image-DVDéclic, et ce pour quelle que cause que ce soit, notamment le vol, l'incendie, les dégâts des eaux, les intempéries, les accidents ou dommages matériels en cours de manipulation de façonnage de transfert, de report, de transport ou d'entreposage, à quelque endroit qu'ils se produisent, y compris dans les locaux loués ou mis à disposition du client.
- De toute modification de l'état ou de la qualité des éléments et de leur contenu confiés à AS'Image-DVDéclic après l'exécution des opérations relatives aux travaux ;
- De tout stockage des éléments confiés, chutes, doubles et travaux exécutés quelque en soit la raison ;
- De toute altération de la qualité ou de toute disparition, totale ou partielle, des informations (notamment son, image, programmes informatiques, contenus des fichiers informatiques) contenues sur les supports quelque ils soient (tels que pellicules, bandes, supports et fichiers numériques ou autres types de supports à venir) confiés ou réalisés en exécution des travaux commandés par le client.

AS'Image-DVDéclic ne garantit pas la pérennité des informations contenues sur les supports quels qu'ils soient et sur les fichiers numériques.

Le client déclare accepter sans réserves cette clause de non responsabilité à défaut de laquelle AS'Image-DVDéclic ne serait pas engagé et aurait refusé toute commande ou engagement.

Aucune stipulation contraire, notamment dans les documents du client, ne pourra être interprétée comme l'acceptation par AS'Image-DVDéclic d'une dérogation susceptible de réduire ou d'anéantir la présente clause de non responsabilité, ou de permettre la mise en jeu de sa responsabilité.

7.2. En toute hypothèse, dans le cas où la responsabilité de AS'Image-DVDéclic serait retenue, la réparation de tout dommage ne pourra excéder au total, le montant H.T. des sommes perçues au titre de la commande.

Au-delà de ce montant, le Client abandonne tout recours contre AS'Image-DVDéclic et la garantit de tout recours des tiers.

Le Client renonce à tout recours contre AS'Image-DVDéclic pour obtenir réparation des conséquences pécuniaires de tout préjudices immatériels causés à des tiers et indemniserà AS'Image-DVDéclic de toute réclamation des tiers pour tous préjudices immatériels.

En conséquence, le Client s'engage à souscrire, avant commencement des travaux, une police d'assurance couvrant au minimum les risques précédemment énoncés pouvant survenir à l'occasion des travaux ou relations contractuelles et ultérieurement, ainsi que pendant la période durant laquelle les éléments remis par le client à AS'Image-DVDéclic et ceux réalisés au titre des travaux n'auront pas été repris par le client, et ce quel que soit le lieu et les conditions de stockage de ces éléments. Ladite police devra comporter une clause de renonciation à recours contre AS'Image-DVDéclic et son assureur, et pourra éventuellement être remise à AS'Image-DVDéclic, si celle-ci en fait la demande au Client.

7.3. Il est rappelé qu'en application du décret N°61 133 du 3 février 1961, seules peuvent être utilisées pour tous les travaux de production ou de reproduction cinématographiques, les pellicules établies sur support de sécurité répondant à la norme de sécurité S 2 4001.

Par ailleurs, le Client s'interdit expressément de remettre à AS'Image-DVDéclic ou d'introduire dans ses locaux tout élément au nitrate d'argent et, en particulier, toute pellicule FLAM.

7.4. Dans le cas où AS'Image-DVDéclic est amenée à mettre à la disposition du client ou de son réalisateur, un ou plusieurs membres de son personnel, il est expressément convenu que le Client assume la pleine responsabilité des instructions qu'il donnera à ce dernier. En particulier, le Client s'engage à garantir leur parfaite sécurité. En outre, il garantit expressément AS'Image-DVDéclic contre tout recours qui pourrait être exercé contre elle en cas d'accident corporel causé à l'un des salariés du client.

8. DELAIS DE LIVRAISON ET D'EXECUTION

Les dates d'exécution sont précisées dans la commande et s'entendent à partir de la remise par le client du bon de commande signé et sous réserve du respect, par le Client, de ses propres obligations (remise des éléments nécessaires à la réalisation des travaux avant leur commencement) y compris de ses obligations en matière de paiement.

Ces délais ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne sont pas de rigueur. Leur dépassement ne peut entraîner ni annulation de la commande, ni indemnité au profit du client ou de tout tiers.

Par ailleurs, le client est seul responsable des dépassements inhérents à son appréciation personnelle du temps de travail nécessaire à l'exécution des prestations.

9. SOUS-TRAITANCE

AS'Image-DVDéclic se réserve le droit de sous-traiter à un tiers, en tout ou partie, l'exécution des prestations, AS'Image-DVDéclic restant seule responsable à l'égard du client de la qualité technique de l'ensemble des prestations.

10. PAIEMENT – DROIT DE RETENTION

AS'Image-DVDéclic, pour toute commande, est en droit de demander le versement d'arrhes au moment de la signature de la commande.

Les factures de AS'Image-DVDéclic sont payables par le client à l'enlèvement des travaux, au comptant, sauf acceptation écrite et contraire de AS'Image-DVDéclic. En cas de contestation d'une facture, le client devra formuler ses observations au plus tard dans les 8 jours ouvrables suivant la remise de la facture litigieuse. Passé ce délai, cette pièce comptable sera réputée comme étant acceptée intégralement.

En cas de non paiement à l'échéance, AS'Image-DVDéclic se réserve le droit, après envoi au client d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, de lui facturer les intérêts de retard, exigibles à compter du lendemain du jour de la date de règlement figurant sur la facture, sur la base du taux de base bancaire publié par la Banque de France majoré de 5 points et se réserve la possibilité de suspendre les commandes en cours ou même de les annuler.

En outre, en cas de non-règlement à l'échéance et (ou) d'incident de paiement, AS'Image-DVDéclic est en droit d'exiger le paiement comptant de toute prestation ultérieure et le règlement de la totalité de ses créances à l'égard du client.

Conformément à la législation en vigueur, AS'Image-DVDéclic se réserve le droit d'exercer son droit de rétention sur les éléments et matériels déposés, fabriqués et stockés dans ses locaux, jusqu'au paiement intégral des sommes qui lui sont dues pour ses prestations et fournitures.

Si, pour des raisons de clarification comptable, plusieurs comptes sont ouverts dans les livres de AS'Image-DVDéclic au nom d'un client, ces comptes ne constituent que des chapitres d'un compte général unique, seule la situation nette de ce compte devant être retenue entre AS'Image-DVDéclic et le client. En conséquence, il est expressément convenu que AS'Image-DVDéclic pourra exercer son droit de rétention sur les matériels, marchandises et, d'une manière générale, tous effets mobiliers commandés par le client, pour sureté et garantie de toutes sommes que celui-ci resteraient lui devoir et ce, jusqu'au règlement intégral.

Malgré l'exercice par AS'Image-DVDéclic de son droit de rétention, le client assumera les risques inhérents à la conservation, notamment perte et détérioration, des éléments et matériels objets de ces droits, ainsi que, le cas échéant, les risques et frais de manutention et de stockage desdits éléments et matériels.

A défaut d'exécution de ses obligations dûment constatée par une mise en demeure, le client sera tenu de supporter, outre les frais de justice y compris les faux frais et les débours de recouvrement, une clause pénale de 15% de la valeur de la facture, conformément aux dispositions de l'article 1226 du Code Civil.

Le retrait par le client, pour quelque cause que ce soit, de tout élément et document original confié par lui à AS'Image-DVDéclic, l'autorise à exiger du client le paiement au comptant de toutes sommes non échues à la date dudit retrait.

11. CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Conformément à la loi du 12 mai 1980 et de convention expresse entre les parties, le produit livré demeure la propriété corporelle et incorporelle de AS'Image-DVDéclic jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix facturé, en principal toutes taxes comprises, outre, le cas échéant, les intérêts et accessoires. Le client ne pourra revendre la marchandise avant parfait paiement. Par contre, le transfert des risques de toutes sortes intervient au moment de la livraison des marchandises.

12. FORCE MAJEURE

La responsabilité de AS'Image-DVDéclic ne peut être recherchée en cas de force majeure : sont considérés comme cas de force majeure, à titre indicatif et non limitatif, outre ceux retenus habituellement par les juridictions françaises, le cas de conflits sociaux dans l'entreprise ou extérieurs à celles-ci, émeutes, révolution, guerre, épidémies, prescription officielle, difficultés de transport, panne de machines, blocage ou interruption des télécommunications ou des réseaux électroniques, interruption de fourniture d'énergie, continue ou discontinu totalisant plus de 2 heures pendant les heures de travail, incendies, accidents ou dommages matériels en cours de travaux, de transport, de manipulation ou de dépôt, défaillance des fournisseurs et autres cas similaires.

13. NULLITE

La nullité ou la non opposabilité éventuelle de certaines dispositions de ces conditions générales de vente n'affectera ni la validité, ni l'opposabilité des autres dispositions

14. CLAUSE ATTRIBUTIVE DE COMPETENCES

La commande ainsi que les actes qui en seront la conséquence sont soumis au droit français. De convention expresse avec le client, pour toute contestation, les tribunaux du siège social de AS'Image-DVDéclic seront seuls compétents, même en cas de pluralité de demandeurs ou de défendeurs.